

Spécial Non titulaires

Novembre / Décembre 2019

Académie de Clermont



SNES CLERMONT

Syndicat National des Enseignements de Second degré
29 rue Gabriel Péri 63000 CLERMONT-FERRAND
04 73 36 01 67 - s3cle@snes.edu
<https://clermont.snes.edu>



Cette année l'actualité est ponctuée par différentes **réformes libérales du gouvernement** : la Loi dite de « transformation » de la Fonction Publique, la réforme du lycée, le projet de la réforme des retraites.

L'objectif affiché de ces réformes est purement et simplement de **supprimer des postes et de dénaturer le statut général des fonctionnaires**. Elles prévoient notamment des plans de départs volontaires de fonctionnaires, des ruptures conventionnelles, un recrutement massif de contractuels dans un contexte général de forte diminution des emplois publics.

Cette nouvelle offensive enlèvera à la Fonction Publique ses valeurs fondamentales et généraliserait la précarité que vivent également les contractuels de l'Éducation Nationale.

Dans notre académie, le retour, suite à nos multiples demandes et actions, d'un **Groupe de Travail Affectations** des contractuels en CDI est positif. Le SNES revendique qu'il soit élargi aux contractuels en CDD.

Aujourd'hui encore certains collègues en CDD sont toujours en attente d'affectation et d'autres en CDI sont simplement rattachés à des établissements sans service d'enseignement réel à effectuer. Cette **crise du réemploi** des contractuels en CDD touche la majorité des académies. Elle est la conséquence de l'imposition de la deuxième heure supplémentaire année (HSA), de la réforme des lycées et de la baisse des dotations globales des établissements. A cela s'ajoutent la dégradation des conditions de travail pour tous et le mal-être au travail. Les collègues de la **Formation Continue des Adultes** sont aussi fréquemment en difficultés, en grande partie dues aux méthodes de gestion du personnel dans un contexte de financements instables.

De plus la nouvelle réforme de **l'assurance chômage** pénalise fortement tous les contractuels en CDD.

Le **SNES-FSU** reste déterminé à accompagner les collègues non-titulaires pour faire respecter leurs droits et les aider à sortir de la précarité.

C'est donc toute la profession qui doit poursuivre les mobilisations pour s'opposer à toutes ces réformes. Il est plus que jamais nécessaire de **se mobiliser contre le projet de réforme des retraites le 5 décembre 2019**.

Ne restez pas isolés, contactez-nous, rejoignez-nous !

**Abdoul Faye, Catherine Ehrard, Paul Batut
Félicité Montagnac, Patrick Lebrun**

Permanences du SNES-FSU Clermont

du mardi au vendredi de 14 h à 17 h
à la Maison du Peuple
à Clermont-Ferrand

Un doute, une question, une erreur ?

Faites-vous aider par les militant·es du SNES-FSU

Il est essentiel de ne pas chercher
à résoudre seuls vos difficultés et
les problèmes traités immédiatement
se règlent plus facilement,
Ne restez pas isolés !

Page 1 : Edito

Page 2 : Conseils et infos

Page 3 : Assurance « chômage »
Actualité Greta

Page 4 : **Appel à la grève le 5 décembre**

Au SNES-FSU, les représentant·es élu·es des personnels et les militant·es, pour certain·es partiellement déchargé·es de cours, ont des classes en responsabilité et sont en activité dans les établissements.

S
O
M
M
A
I
R
E

Le SNES-FSU à vos côtés, conseils et infos



• **IMPORTANT : prise de poste**

La première chose à faire lors d'une prise de fonction est de signer un procès-verbal d'installation au plus vite dès le premier jour en attendant la signature du contrat définitif libellé par le rectorat.

• **Vacataires en FLE**

Comme nous vous l'indiquions dans notre publication de novembre 2018, **le rectorat de Clermont continue à proposer aux collègues contractuels enseignants en Lettres des vacances en FLE** dans le cadre d'un dispositif appelé « programme indemnitaire : vacances intervenants extérieurs ».

Nos collègues vacataires en FLE travaillent sans contrat ni lettre d'engagement et perçoivent leurs payes d'une façon différée. **Cette situation qui frise l'illégalité accentue la précarité des collègues**, leur fait perdre leur ancienneté si la période d'intervention est supérieure à quatre mois. En outre, faute de contrat, les collègues ne peuvent prétendre à aucune action sociale relevant du rectorat pour surmonter les difficultés financières..

Comme indiqué dans la circulaire n° 2017-038 du 20-03-2017, « le décret n° 89-497 du 12 juillet 1989 relatif aux conditions de recrutement et d'emploi des agents vacataires temporaires pour l'enseignement secondaire est abrogé à compter du 1er septembre 2016. »

Le SNES-FSU dénonce cette stratégie de contournement des lois exécutée par le rectorat de Clermont pour mettre certains collègues contractuels en attente d'affectation dans des conditions de travail et de rémunération inacceptables.

• **Groupe de Travail Affectations des contractuels en CDI**

Les 18 et 19 juillet 2019, à la suite des GT TZR, le rectorat a enfin décidé de mettre en place un GT affectations des contractuels en CDI suite à des revendications répétées et sous diverses formes du SNES-FSU notamment par des pétitions et des demandes expresses au niveau du rectorat. Nous avons eu gain de cause sur ce point mais le combat n'est pas encore terminé car les contractuels en CDD sont exclus de ce mouvement.

A l'issue de ce GT d'affectation durant lequel nous avons défendu au mieux vos vœux d'affectation, nous avons répertorié 89 collègues contractuels en CDI dans l'enseignement général qui ont été rattachés de **façon temporaire** à un établissement d'affectation. Pour les PLP, une dizaine de contractuels en CDI ont été affectés à l'année.

Dans l'enseignement général, les affectations ont été faites à titre indicatif car de nombreux collègues concernés par ce mouvement ont été envoyés dans d'autres établissements à la veille de la rentrée avec souvent un changement de niveau d'enseignement c'est-à-dire en passant de collège en lycée ou vice versa. Cette situation rend le travail des collègues très compliqué dans le cadre de la préparation des séquences. De plus, la réforme du lycée avec ses nombreux changements (nouveaux programmes, nouvelles disciplines) a beaucoup affecté les collègues contractuels qui doivent s'adapter à un cadrage flou d'une réforme lourde dans un délai très réduit. Par ailleurs, des collègues ont été affectés dans des établissements sans support de service mais simplement avec une mise à disposition du chef d'établissement, ce qui est une situation très inconfortable pour les collègues. **Tous ces facteurs contribuent à la détérioration des conditions de travail des enseignants et plus particulièrement celles des contractuels.**

Au regard de tous ces éléments, le SNES-FSU demande l'ouverture de ce GT affectation à **tous** les contractuels de l'académie avec une **affectation réelle** et un **établissement de rattachement pérenne** pour les contractuels en CDI quand bien même la loi de transformation de la Fonction Publique fait porter de lourdes menaces sur la tenue de ces réunions entre organisations syndicales et administration.



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

**Retraites par points :
attention danger !**

Le SNES-FSU à vos côtés, conseils et infos

La réforme de l'assurance chômage : une réforme qui accentue et maintient durablement la précarité !

Selon le gouvernement, les précédentes règles d'indemnisation étaient « trop généreuses » et les conditions d'accès « trop faciles », d'où sa décision de durcir les conditions d'ouverture de droits à une allocation, avec en outre un effet pervers : celui de maintenir durablement une **précarité organisée**, en obligeant les agents à enchaîner contrats courts, petits boulots et chômage.

Principal **durcissement**, pour recharger de nouveaux droits, il faudra travailler à nouveau 6 mois (910 heures) sur 24 mois maximum, contre 1 mois (151 heures) auparavant, le seuil à atteindre est donc beaucoup plus élevé. Cette seule modification du seuil va pénaliser de nombreux collègues en CDD qui enchaînent parfois des contrats de moins de 6 mois.

A partir du 1er avril 2020, le nouveau mode de calcul du montant des allocations chômage conduira à la baisse des indemnités, le salaire journalier de références sera calculé sur 30 jours incluant les jours de repos hebdomadaires, son montant sera donc beaucoup plus bas.

Le gouvernement a décidé de renforcer des **sanctions** envers les ayants-droit en cas de manquement à leurs « obligations », en les radiant notamment en cas de refus de plusieurs rendez-vous avec un conseiller, d'insuffisance de recherche d'emploi ou d'abandon d'une formation.

Dans le dernier projet de décret, une clause spécifique a été insérée qui dispose, qu'en cas de non renouvellement d'un contrat arrivé à terme, celui-ci n'ouvrirait des droits que si c'est l'employeur qui ne propose pas un autre CDD. En clair, un refus de renouvellement de l'agent, même légitime, entraînerait une **absence d'indemnisation**.

Ces mesures sont autant de **brimades** pour les agents précaires. Estimant qu'une partie des demandeurs d'emploi va basculer dans les minima sociaux, les syndicats et des associations de défense des chômeurs ont déposé un recours devant le Conseil d'Etat pour contester ces nouvelles règles.

« REORGANISATION » DES GRETA DE RIOM-VOLVIC ET DE CLERMONT

Notre avis au Conseil Consultatif Académique de la FCA du 7 novembre :

La FSU, suite à une de ses questions, a découvert fortuitement qu'il ne s'agit plus d'une fusion des 2 Greta dans nouveau Greta plus étendu, mais de la disparition du Greta de Riom-Volvic, absorbé par le Greta de Clermont, et ce contrairement à ce qui avait dit. Aucun document préparatoire restituant les motifs argumentés et l'avancée de cette « réorganisation » n'a été soumis au débat. Les représentants des personnels ont ainsi été invités à se prononcer sans support de réflexion, sur une question non écrite. Pour la FSU ce n'est pas acceptable. Cette réunion nous paraît a posteriori avoir été destinée à entériner une décision déjà prise de disparition du Greta de Riom-Volvic, procédure déjà mise en œuvre dans un contexte de méthodes « managériales » délétères que, pour rappel, nous avons dénoncées auprès de M. le Recteur Delaunay, de M. le DRH, et de M. le DAFPIC lors de l'audience de juillet. En outre, si en CCAFFCA l'administration s'est engagée verbalement à maintenir l'emploi en ETP, aucun engagement n'apparaît dans le document communiqué pour le CTA.

Et au Comité Technique Académique du 12 novembre :

La FSU a constaté que le document présenté est un ensemble d'affirmations peu argumentées, parfois parcellaires. Le titre même entretient le non-dit sur la dissolution administrative du Greta de Riom-Volvic, alors même que ce Greta est nominativement connu et reconnu par les financeurs publics et privés. Aucune mention dans le document. Rien sur l'aspect juridique de la reprise des contrats du Greta de Riom. Toutes les organisations syndicales ont voté « contre » ce plan.

La FSU demande la mention d'engagements fermes sur le maintien des emplois et l'assurance que toute réorganisation des services soit étudiée en Commission des Personnels et AG puis soumise au vote du CA. La FSU continue en effet à dénoncer l'existence d'instances et fonctions officieuses de gouvernance et les postures de hiérarchie intermédiaire, telle à Clermont la curieuse fonction de *Directeur de Production de Ressources Humaines*. La FSU en redoute la disparition induite de la culture professionnelle du Greta de Riom-Volvic. En outre, la FSU exige la rémunération des temps de déplacement comme travail effectif. Enfin la FSU s'interroge sur le devenir des actuels élus du personnel si, comme le souhaite le CESUP du Greta de Clermont, le nombre total d'établissements adhérents diminue.

**NOUS REAFFIRMONS TOUT NOTRE SOUTIEN AUX COLLEGUES DES GRETA
et particulièrement aujourd'hui aux collègues de Riom - Volvic**

Le SNES-FSU appelle à la grève le 5 décembre



A l'appel de FSU, CGT, FO, Solidaires, UNEF, UNL, pour s'opposer au projet de réforme des retraites du gouvernement et porter des propositions alternatives.

Le système individuel à points du projet de réforme rend aléatoire le montant des pensions et vise à re-pousser l'âge de départ à la retraite, **c'est NON !**

Les agent-es de la Fonction publique perdraient entre 300 et 900 euros (d'après les paramètres dont nous disposons) du fait du calcul du montant des pensions non plus sur les 6 derniers mois (les meilleurs traitements de la carrière) mais sur l'ensemble de la carrière, **c'est NON !**

L'intégration des primes dans le calcul ne compensera pas cette baisse car elles sont très inégales voire inexistantes pour certains agent-es. C'est notamment le cas des enseignant-es, enseignant-es chercheurs, des agent-es de catégorie C....

La FSU revendique

La FSU revendique l'organisation d'un système de retraite par répartition, pérenne, solidaire et inter-générationnel et la garantie de son financement.

Elle défend :

- le maintien d'un calcul sur les meilleurs traitements,
- l'intégration dans la durée cotisée des années d'études, des périodes de formation, d'apprentissage, de stages, des services civiques et de chômage, services à l'étranger,
- la prise en compte de la pénibilité, la mise en œuvre de dispositifs de fin de carrière (rétablissement de la CPA et extension à tous les personnels contractuels), le droit effectif à une mobilité professionnelle, des possibilités d'allègement du temps de travail et de diversification des tâches,
- l'amélioration des droits familiaux,
- des droits nouveaux : prise en charge de cotisations pour les aidants, réversion pour les couples pacsés-es...

Il faut aussi en finir avec les inégalités entre les femmes et les hommes (salaires en moyenne de 24 % moins élevé pour les femmes)

Cela implique une politique salariale et des déroulements de carrière prenant en compte les difficultés rencontrées par les femmes (carrières ralenties, emplois moins rémunérés, plus précaires, temps partiel, périodes de chômage et une partie « inexplicée »...), leur prise en compte dans le calcul de la retraite et l'effectivité de droits comme les droits familiaux.

La FSU rappelle son opposition au projet de réforme de retraite par points et s'adresse au gouvernement pour exiger de réelles négociations, l'amélioration des salaires et du niveau des pensions pour toutes et tous les agent es.

www.fsu.fr



SYNDICAT NATIONAL DES ENSEIGNEMENTS DE SECOND DEGRE - SNES-FSU
Section académique de Clermont - 29 rue Gabriel Péri - 63000 CLERMONT-FERRAND
Tél. 04 73 36 01 67 - Fax : 04 73 36 07 77 - e-mail : s3cle@sn.es.edu
<https://clermont.sn.es.edu>
Publication de la section académique du SNES-FSU - CPPAP 0623 S 05602
Directeur de la publication : Patrick LEBRUN
Prix au numéro : 0,70€ - Abonnement annuel : 11,60€ (suppléments inclus)
Ce bulletin vous a été adressé grâce au fichier informatique du SNES-FSU
Conformément à la loi du 08.01.1978, vous pouvez avoir accès aux informations qui vous concernent ou les faire effacer en vous adressant au SNES-FSU

